

Cfdt:

FGTE
CHEMINOTS

NOUVEL ACCORD LOGEMENT UNE BRIQUE DE PLUS POUR UNE POLITIQUE LOGEMENT À CONSOLIDER

Après plusieurs mois de négociation et plusieurs cycles de bilatérales la CFDT a porté plusieurs évolutions avant de signer l'accord logement qui s'appliquera pour la période 2023-2026

Cet accord emporte de nouveaux droits, il est équilibré et sera enrichi de nouvelles mesures notamment au niveau des aides aux nouveaux embauchés.

Cette nouvelle version de l'accord s'inscrit dans la lignée du précédent mais pour la CFDT cheminots il reste inadapté aux difficultés rencontrées par de nombreux cheminots (cherté de la vie, manque d'offres variées et adaptées, accession à la propriété pour tous) Les dispositions de cet accord s'appliquent aux 5 sociétés du groupe SNCF.

CE QUI CHANGE

- Augmentation de l'ANETH (aide aux nouveaux embauchés en hébergement temporaire et de ANELP (aide aux nouveaux embauchés en location pérenne) pour les porter à 200 euros mensuels
- Pérennisation du dispositif « expérimental » GALO (garantie logement) proposé par la CFDT qui contraint la SNCF à proposer à tout nouvel embauché un logement attractif et non éloigné de son lieu de travail dans les 4 mois suivant son intégration dans l'entreprise
- Majoration de l'ASQ (aide sur quittance) pour la porter à 200 euros mensuels pour les cheminots en difficulté financière afin de diminuer leur charge locative.

CE QU'IL RESTE À AMÉLIORER

- Décorrélérer les aides aux nouveaux embauchés de l'IRL (Indice de référence des loyers) au profit d'une indexation liée à l'inflation et négociée lors des exercices de NAO
- Création d'un véritable système de bonifications en faveur des cheminots dans leur parcours d'accession à la propriété
- Amélioration du système de suivi et de gestion des demandes de logement par les membres du CNC (Comité National de Conduite de l'accord logement)
- Extension du périmètre de l'accord au niveau du groupe et en incluant les filiales actuelles et à venir

La CFDT Cheminots veillera à la bonne application des mesures de l'accord et à son amélioration.

LE SAVIEZ-VOUS?

LA CFDT CHEMINOTS EST DOTÉE D'UN PÔLE LOGEMENT QUI PEUT AIDER DANS VOS PROBLÉMATIQUES LOGEMENT (LOCATION OU ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ).

N'hésitez pas à les contacter par mail : pole.logement@cfdtcheminots.org



www.cfdtcheminots.org



contact@cfdtcheminots.org



CFDT-Cheminots-Officiel



@cfdtcheminots



CFDTCheminots_officiel